

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales)
Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire au **Castelas** :

Le Jeudi 24 février 2011 à 18 h 30
Affiché le 18 février 2011.

Patrick VACARIS,
maire.

- ✚ Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009 (article 133 du code des marchés publics).
- ✚ Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 2011.

1. Modification de l'Article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal.
2. Convention « saison spectacle vivants » avec l'Office de développement culturel intercommunal (O.D.C.I.).
3. Modification des statuts du SIDSCAVAR relative à l'évolution du principe de financement des activités participant de la compétence « petite enfance ».
4. Reprise de la compétence optionnelle « seniors » au SIDSCAVAR.
5. Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010.
6. Approbation du Compte administratif 2010.
7. Affectation du compte de résultat.
8. Subventions aux associations.
9. Subvention au CCAS.
10. Participation de la commune aux projets éducatifs, classes transplantées et sorties à la journée.
11. Interventions pédagogiques en milieu scolaire à compter de l'année scolaire 2011/2012.
12. Extension de la cantine de l'école « Saint Exupéry » : modification de la demande de financement au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
13. Création de poste.
14. Accord de principe : autorisation cession des locaux du Centre communal d'action sociale (CCAS).
15. Accord de principe : autorisation pour la cession des locaux du service enfance/ jeunesse.
16. Accord de principe : autorisation de cession des locaux de la Mairie annexe à la Bégude.
17. Accord de principe : autorisation pour la cession des locaux du presbytère.
18. Cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section A n°2385 à Monsieur Lyonel PAIR.
19. Acquisition de la parcelle cadastrée section BB n°153 appartenant à Monsieur Paul PASCAL.
20. Répartition et paiement de la Participation pour Voie et Réseaux (PVR) : Chemin de Carmentran – Lieu dit Le Pradel - DP n°30 21710R0012.
21. Questions diverses.